

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2024, s'est réuni à la salle des Fête des MEES, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024
Séance du 11 décembre 2024

N°35

**Objet : Demande de subvention
départementale pour
l'acquisition du mobilier de la
crèche de Moustiers-Sainte-
Marie**

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BONNAFOUX Jeanine, BOYER Christian, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°19), CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone (à partir du rapport n°4), SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SERY Marie José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard (jusqu'au rapport n° 27), TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick,

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetia

Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 20)
KUHN Francis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à SERY Marie-José
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à ARENA Antoine
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BARDIN Chantal

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BOURJAC Bruno, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, COUTON Marie-Rose, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Madame FONTAINE Sonia, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 47 du 14 juin 2023 approuvant le projet de réhabilitation et extension de la crèche intercommunale de Moustiers-Sainte-Marie ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 14 du 26 juin 2024 validant le contenu du Contrat départemental de solidarité territoriale négocié entre le Département et l'agglomération ;

Provence Alpes Agglomération (PAA) exerce, conformément à ses statuts, la compétence « Études, création et gestion de structures concernant l'enfance, la petite enfance ». PAA gère dans ce cadre les structures extrascolaires pour les enfants âgés de 0 à 12 ans et notamment les structures multi-accueil pour les 0-4 ans (dont les crèches, micro-crèches, lieu de socialisation, relai assistant(e)s maternel(le)s), et pour les 3-12 ans (les Accueils Collectifs de Mineurs et accueils de loisirs).

Le Conseil communautaire a approuvé, en juin 2023, le projet de rénovation de la crèche de Moustiers-Sainte-Marie qui joue un rôle important dans la mise en œuvre de la politique d'accueil des jeunes enfants de l'agglomération notamment pour la partie sud de son territoire. En effet, le bâtiment était vieillissant et ne répondait plus aux normes réglementaires en termes de surface comme en termes d'aménagement.

Le marché de travaux a été notifié dès décembre 2023 mais le chantier s'est surtout déployé à compter de l'été 2024 afin de ne pas gêner le fonctionnement de l'école élémentaire situé au rez-de-chaussée de bâtiment. La livraison des travaux devrait avoir lieu dans les semaines à venir.

Cet équipement rénové, repensé dans son agencement intérieur et équipé d'un espace extérieur adapté permettra d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et les conditions de travail des agents.

Dans la même logique, il apparaît nécessaire de moderniser en parallèle le mobilier de la crèche. Pour cela, une opération a été inscrite dans le plan d'action du Contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 signé le 17 septembre 2024.

Le budget et le plan de financement proposés sont les suivants :

Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes prévisionnelles (HT)	
Acquisition du mobilier	37 000	Conseil départemental (20 %)	7 400 €
	€	Autofinancement PAA (80 %)	29 600 €
Total	37 000	Total	37 000 €
	€		

Il est proposé :

- D'approuver le budget et le plan de financement du projet d'acquisition de mobilier pour la crèche Moustiers-Sainte-Marie,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter la subvention auprès du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et à signer tout document afférent.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO



PUBLIE LE : 18 DEC. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20241211-35_11122024